

Sainte-Bernadette inscrite à l'inventaire des monuments historiques

Le ministère de la Culture vient d'inscrire l'église Sainte-Bernadette de Dijon à l'inventaire des monuments historiques. Une reconnaissance de la nouveauté absolue de la réalisation du Père Vinceneux et de Joseph Belmont.



C'est fait, l'église Sainte-Bernadette à Dijon est inscrite à l'inventaire des monuments historiques. C'est une étape essentielle vers le classement de cette église des Grésilles parmi les témoins historiques des monuments typiques du vingtième siècle. Cette inscription a été obtenue du ministère de la Culture au terme de très longues études menées depuis plusieurs années par une équipe animée par le curé de la paroisse dijonnaise, le Père Emmanuel Pic.

Le constructeur de cette église, le Père Paul Vinceneux, écrivait dans la revue mensuelle *L'Art Sacré* en 1964 ce qui suit : « Voici une des très rares églises françaises d'aujourd'hui qui nous révèle le visage vivant et achevé de l'Église pour notre temps. Depuis Ronchamp et l'Arbresle, nous n'avions plus eu une seule révélation d'une plénitude, nous n'avions pas retrouvé cette perfection de qualité et d'invention. L'œuvre déjà réalisée par Joseph Belmont, les plans qu'il avait présentés pour le concours, laissaient prévoir que Sainte-Bernadette de Dijon serait une belle réalisation ».

Une « première » conciliaire

Avec un grand réalisme et une légitime fierté, l'actuel curé de la paroisse n'a pas peur d'affirmer que cette église, consacrée le 10 mai 1964, fut la première au monde en parfaite conformité avec les éléments précis contenus dans le décret du Concile Vatican 2 concernant la constitution de la liturgie. Le classement futur parmi les monuments historiques, reconnaît donc les mérites de ceux qui furent les artisans de la première heure mais aussi la typicité d'un

édifice au cœur d'un quartier moderne qui, lors de l'inauguration, était loin d'avoir atteint les dimensions que nous connaissons aujourd'hui et qui est parfaitement intégrée au cœur d'un style d'urbanisme moderne.

Sur la façade principale, tout près d'une grande plaque posée en 1985 indiquant le nom des constructeurs, celui de l'évêque et du maire de l'époque, se trouve une modeste inscription dans une pierre blanche qui résume tout à fait ce qui se passe aujourd'hui. On peut lire avec le double X, monogramme officiel : « Ministère de la Culture et de la Communication : Eglise Sainte-Bernadette, 1964, patrimoine du XXe siècle, Joseph Belmont, architecte ». Cela témoigne du fait que les monuments historiques ne sont pas seulement de vieux édifices, le législateur témoigne de sa volonté de distinguer ce qui est considéré comme typique d'une époque.

En attendant la « canonisation »

Si on lit le volumineux dossier qui a été constitué pour obtenir l'inscription à l'inventaire, on voit bien que ce qui prime, c'est la mise en oeuvre non seulement de formes et de techniques, mais aussi de matériaux modernes, ici, béton, acier, verre. Rien de tout cela ne se trouve dans nos vénérables cathédrales, mais les formes des églises d'antan sont elles aussi différentes et évolutives selon les époques : le gothique est différent du roman, pour ne citer qu'un seul exemple. Il n'empêche que chaque époque est ponctuée par des réalisations en constante

évolution. Sainte-Bernadette est en voie d'être reconnue comme une réalisation spécifique du 20e siècle.

Il faudra peut-être encore plusieurs années pour qu'après cette première étape d'inscription, l'ultime consécration fasse l'objet de la volonté des instances suprêmes. Avec un brin d'humour, le Père Pic compare cette procédure à celle de l'Église lorsqu'elle reconnaît au terme de longues méditations la sainteté de tel ou tel personnage : « Nous venons seulement d'être béatifiés », dit le curé de Sainte-Bernadette qui espère bien obtenir rapidement une canonisation ! La prière des paroissiens et la vigilance de l'équipe qui a réalisé le dossier d'inscription feront que la paroisse dijonnaise saura se rappeler aux bonnes volontés ministérielles pour ne pas risquer d'être oubliée.

Outre la reconnaissance de la spécificité architecturale, le classement de cette église parmi les monuments historiques permettrait d'en assurer la pérennité, d'écartier définitivement tout risque de modifications, de transformations pouvant même (pourquoi pas) aller jusqu'à la démolition totale ou partielle. C'est cela le souci et la motivation de l'équipe paroissiale beaucoup plus que l'attribution d'éventuelles subventions d'entretien.